



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 31 mars 2023, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Président du CCAS.

Présents : AUMARECHAL Vincent, BALIERE Yolande, BOÏAGO Marie-Claire, DESGARCEAUX Nathalie, GOUMABALA Saloua, LACOMBE Valérie, MESSINA Nathalie, MOIGN Jean-Louis

Le quorum est atteint.

Absents ayant donné procuration : BUSQUE Liliane donne procuration à BOÏAGO Marie-Claire, COURTEILLE Thomas donne procuration à GOUMBALA Saloua

Absent(e)s excusé(e)s : DEI TIGLI Florinda

Secrétaire de séance : BOÏAGO Marie-Claire

2023-1-4

BUDGET 2023

Il convient d'adopter le budget du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023, dont les équilibres sont présentés ci-dessous :

	Mouvements réels	Reporté	Mouvements d'ordre	Total
Fonctionnement (€)				
Recettes	19 613,82	3 241,18	0	22 855,00
Dépenses	22 855,00	0	0	22 855,00
Investissement (€)				
Recettes	0	0	0	0
Dépenses	0	0	0	0

Le Conseil d'administration,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : adopte le budget 2023 tel que décrit ci-dessus ;

Article 2 : autorise le Président ou le Vice-Président selon leur délégation, à signer tous actes aux effets ci-dessus ou découlant de l'exécution du budget.

Pour : 10
Contre : --
Abstention : --

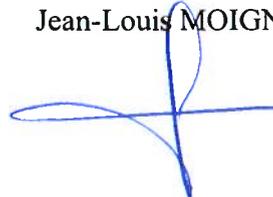
Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Marie-Claire BOÏAGO



Le Président,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.